



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le 09 MARS 2016

Nos Réf. : EIN/2016/2265

Vos Réf. : Votre lettre du 13/01/2016

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos préoccupations, en tant que Président de l'Union nationale des indépendants de la conduite, concernant l'évolution de la profession au regard du développement des plateformes dématérialisées proposant des formations pour l'obtention du permis de conduire.

L'enseignement de la conduite nécessite de disposer d'un local et d'une qualification professionnelle, conditions nécessaires pour obtenir l'agrément administratif qui conditionne l'exercice de la profession. La Cour d'appel de Paris a confirmé cette obligation dans son arrêt du 3 décembre 2015.

Conformément à cet arrêt, une plateforme de mise en relation non agréée n'a pas la possibilité de se présenter, par quelque moyen que ce soit, comme une plateforme visant à mettre en relation des moniteurs d'auto-école et des candidats au permis de conduire.

La profession d'enseignant de la conduite est encadrée par un corpus législatif et réglementaire destiné à assurer un haut niveau de formation pour les apprentis conducteurs, dans un souci de renforcement de la sécurité routière. Le développement de nouveaux outils disponibles par internet doit également permettre d'améliorer la formation et la transparence et l'information des consommateurs.

|| Pour ce qui est des contrôles, les services de l'État sont pleinement mobilisés pour contrôler les pratiques du secteur. Pour ce qui est en particulier des obligations de transparence et d'information des consommateurs, la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes restera vigilante en 2016 quant au respect des règles en vigueur par l'ensemble des acteurs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Pendant le délai mis à ma disposition. 2 vst c*  
*Votre Comité pour Modernisation de*  
*l'enseignement de la conduite,*  
*cordialement,*

Emmanuel MACRON

Monsieur Philippe COLOMBANI  
Président Branche Education routière  
Fédération nationale de l'Artisanat automobile  
7 rue André Lebourblanc  
78590 Noisy-le-Roi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE